



Les inégalités socioéconomiques façonnent les dynamiques migratoires des Premières Nations

À propos de l'étude

Ce dossier de politique résume l'étude intitulée « [Les mouvements migratoires des Premières Nations : Reflets des inégalités](#) » par Marilyn Amorevieta-Gentil, Robert Bourbeau, et Norbert Robitaille (2015) paru dans le Document de travail de Changements de population et parcours de vie: un réseau stratégique de connaissances.

Ce dossier de politique fut rédigé par les auteurs de Document de travail.

Pour de plus amples informations, contactez [Marilyn Amorevieta-Gentil](#), Université de Montréal Tel. 514 343-6111 poste 1957.

Résumé

La nature, l'intensité et la direction des mouvements migratoires des Premières Nations (Indiens inscrits et non-inscrits) sont le reflet d'inégalités entre leurs communautés, mais aussi avec la population canadienne non-autochtone.

Ainsi, la mobilité résidentielle est la forme la plus fréquente de migration chez les Premières Nations, soit au sein d'une même communauté ou dans un centre urbain, alors que les migrations interprovinciales et internationales sont marginales. L'effet net des flux migratoires des Indiens inscrits favorise nettement les réserves, plutôt que les régions rurales ou urbaines.

L'amélioration des conditions de vie et le sentiment d'appartenance à une communauté expliquent le plus souvent les migrations des Indiens. Ces migrations peuvent parfois servir ou porter préjudice aux communautés.

Faits saillants

Les points qui suivent se dégagent au niveau de l'ensemble des membres des Premières Nations, mais ne sont pas nécessairement vérifiés au niveau des communautés.

- ◆ Les Premières Nations ne constituent pas un groupe homogène, eu égard à la répartition géographique de leurs membres, à la diversité des communautés qui les composent, mais aussi à la possession du statut légal d'Indien inscrit.

- ◆ La perception de dépopulation des réserves est erronée. La population de celles-ci croît et les soldes migratoires sont positifs. La population indienne des villes augmente également, principalement à cause du fait que ceux qui acquièrent le statut d'Indien ou qui s'identifient nouvellement comme tels se retrouvent principalement dans celles-ci

- ◆ Chez les Indiens inscrits, les hommes sont plus susceptibles de migrer des centres urbains vers les réserves que l'inverse. Les femmes par contre migrent davantage des réserves vers les villes et à un plus jeune âge que les hommes.

- ◆ Les Indiens ne migrent pas en grand nombre (par exemple, les migrations nettes des Indiens inscrits, pour une période de cinq ans, représentent environ 3% de la population totale des Indiens inscrits). La majorité des migrations sont en fait de la mobilité résidentielle (entre les communautés) et il y a peu de migrations interprovinciales et internationales (contrairement aux non-autochtones).

- ◆ La propension à migrer est la plus élevée au commencement de la vie adulte (20-29 ans), puis diminue avec l'âge.

- ◆ Chez les adultes migrants, le travail et les études sont les raisons principales évoquées pour s'établir en dehors de leurs communautés selon l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (2008).

- ◆ Le lien avec la communauté est une raison évoquée pour les retours dans le lieu d'origine.

- ◆ La migration a créé des communautés urbaines qui constituent un pont entre tradition et modernité desquelles naissent des manifestations culturelles, une implication collective, une solidarité innovatrice.

- ◆ Les migrations concernant les réserves sont surtout le fait des Indiens inscrits.

- ◆ La mise en place de politiques visant à réduire les inégalités socioéconomiques au sein des Premières Nations et avec les Non-Autochtones doit se faire dans le respect des valeurs de chacune des populations.

Audience visée

- ◆ Personnel du domaine public
- ◆ Chercheurs
- ◆ Étudiants diplômés

**Définition : Indiens inscrits et non inscrits**

Un **Indien inscrit** est une personne reconnue par le gouvernement fédéral comme inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Tous les Indiens inscrits sont répertoriés dans le registre des Indiens, fichier administratif tenu par le Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada. Un Indien non-inscrit, ou sans statut, est une personne qui se déclare Indien sans reconnaissance formelle. Bon nombre d'entre eux ne sont pas admissibles à l'inscription au registre conformément à la Loi sur les Indiens, car ils sont les descendants de deux générations successives d'unions exogames. Par contre, certains Indiens non-inscrits auraient droit d'être inscrits au registre, mais ne le sont pas parce qu'ils n'en ont pas fait la demande.

Définition : Migration et mobilité résidentielle

Les déplacements d'une personne de sa résidence habituelle auparavant, à une autre le jour du recensement définissent la mobilité globale d'une population. Elle est mesurée par les recensements quinquennaux grâce à la question portant sur la mobilité sur un ou cinq ans. Dans les études portant sur les mouvements migratoires des Autochtones, les personnes ayant changé de communauté ou de région sont appelées «migrants» et ciblent la migration. Les personnes qui ont changé de domicile au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence sont des «personnes ayant déménagé» et caractérisent la mobilité résidentielle. En règle générale, la migration est mesurée sur une période d'observation de cinq ans, la mobilité résidentielle sur un an.

Les effectifs et leur répartition

Au sein des Premières Nations, 637 660 personnes sont des Indiens Inscrits (74,9 %) et 213 900 personnes sont des Indiens non-inscrits (25,1 %). D'après le recensement de 2011, environ un cinquième des Indiens inscrits réside en Ontario (19,7 %), plus de quatre sur dix dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) (46,6 %). Un peu moins d'un Indien inscrit sur six habite en Colombie-Britannique (17,6 %). La plupart des Indiens sans statut résident dans l'Ontario (35,3 %), le Québec (13,9 %), la Colombie-Britannique (19,9 %) et les provinces de l'Atlantique (12,6 %). La moitié des Indiens inscrits habitent une réserve. Les trois quarts des Indiens non-inscrits habitent le milieu urbain, surtout dans les RMR, alors qu'une minorité de moins de 25% habite le milieu rural, selon les données du recensement de 2006.

Les inégalités entre Indiens inscrits et non-inscrits varient en fonction de la géographie. Même si les premiers ont des droits et des privilèges (liés pour certains à la résidence sur une réserve), ils résident pour la moitié dans des réserves, pas toujours proches de centres urbains. Or les centres urbains sont les lieux qui proposent de nombreux services. À l'inverse, les Indiens non-inscrits n'ont pas ces droits et privilèges, mais résident pour les trois quarts dans les petits ou grands centres urbains. Les Indiens inscrits vivant hors réserve, même sans les privilèges liés à la résidence sur cette dernière, s'en sortent mieux que les Indiens inscrits vivant dans une réserve.

Tableau 1 Répartition des Premières Nations selon la possession ou non du statut d'Indien inscrit, Canada, provinces et territoires, 2011

Province	Premières Nations						Total		
	Indiens inscrits			Indiens non-inscrits					
Atlantique	31 965	5,0	54,3	26 880	12,6	45,7	58 845	6,9	100,0
Québec	52 645	8,3	63,9	29 775	13,9	36,1	82 420	9,7	100,0
Ontario	125 560	19,7	62,4	75 540	35,3	37,6	201 100	23,6	100,0
Manitoba	105 815	16,6	92,6	8 410	3,9	7,4	114 225	13,4	100,0
Saskatchewan	94 160	14,8	91,2	9 045	4,2	8,8	103 205	12,1	100,0
Alberta	96 730	15,2	82,9	19 945	9,3	17,1	116 675	13,7	100,0
Colombie-Britannique	112 400	17,6	72,5	42 615	19,9	27,5	155 015	18,2	100,0
Yukon	5 715	0,9	86,7	875	0,4	13,3	6 590	0,8	100,0
Territoires du Nord-Ouest	12 575	2,0	94,2	775	0,4	5,8	13 350	1,6	100,0
Nunavut	90	0,0	69,2	40	0,0	30,8	130	0,0	100,0
Canada	637 655	100,0	74,9	213 900	100,0	25,1	851 555	100,0	100,0

Source : Statistique Canada (2013, Tableau 3)



Résultats

Migrer, c'est se déplacer d'un lieu vers un autre. C'est aussi effectuer une transition vers une nouvelle vie. Chez les autochtones, la migration touche au cœur de l'identité. Pour certaines collectivités, migrer représente une étape du cycle de vie, une expérience enrichissante sur le plan personnel (union, famille, réseaux d'amitié, découverte d'un autre mode de vie) et professionnel (scolarisation, emploi, revenus). Les acquis d'un migrant peuvent ensuite être bénéfiques à la communauté d'origine. La migration est à ce titre conseillée dans certaines communautés. Pour d'autres, le départ représente un danger d'acculturation, voire d'assimilation. Les aînés voient parfois d'un mauvais œil la société non autochtone, dont le fonctionnement et les valeurs peuvent menacer la pérennité des traditions autochtones.

Il est normal pour un individu de souhaiter une amélioration de son sort, possible par la migration. Que ce soit pour fuir la rigueur des normes sociales, une situation conjugale abusive, des injustices, la pauvreté, obtenir un meilleur logement ou des soins de santé, se scolariser ou tout simplement trouver un emploi, les lumières de la ville peuvent apparaître plus brillantes à celui qui rêve de meilleures conditions de vie, dans un cadre de vie aux antipodes du quotidien habituel. La volonté de réussir aboutit à des dénouements heureux pour certains Indiens, tandis que pour d'autres, l'excitation fait lentement place à l'apathie, n'étant ni prêts ni préparés à accuser le choc des différences. Les préjugés, les mentalités ou l'absence de communications entre les Autochtones et les non-Autochtones favorisent parfois une antipathie et une méfiance qui brisent toute coopération efficace. Le sentiment d'échec personnel a parfois raison de la volonté de réussite, que l'expérience migratoire soit unique ou renouvelée. Dans la littérature sur les Autochtones, le concept d'échec fait fréquemment référence à la pauvreté, l'instabilité, la criminalité, l'alcoolisme, la prostitution, au chômage ou à un grand usage de programmes sociaux.

Chez les Premières Nations, la mobilité résidentielle au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence représente en général plus de la moitié des changements de résidence, à l'exception des zones rurales (Norris & Clatworthy, 2003). La proportion de la population canadienne non-autochtone ayant déclaré un changement de région de résidence (migration) était de 16,5% d'après le recensement de 2001. Cette proportion était de 18,8% pour les Indiens inscrits et de 23,7% pour les Indiens non-inscrits.

Les Premières Nations, en particulier les Indiens non-inscrits, effectuent ainsi plus de changements de zone de résidence que les Canadiens non-Autochtones (Clatworthy & Norris, 2013). Toutefois, les migrations nettes des Indiens inscrits, pour une période de cinq ans, représentent seulement 3% de la population totale des Indiens inscrits.

Chez les Premières Nations, et en particulier les Indiens inscrits pour lesquels la littérature est la plus abondante, les hommes sont plus susceptibles de migrer des centres urbains vers les réserves. Avoir vécu des expériences urbaines décevantes (logement et emploi précaires, faible revenu, discrimination, un conflit de valeurs culturelles) expliquent ces mouvements migratoires. L'inverse est cependant observé chez les femmes, qui effectuent plus de déplacements, à un plus jeune âge que les hommes et vers les villes (Meloche-Turcot, 2013). Le contexte familial est privilégié par les Indiennes inscrites (Clatworthy, 1996; Clatworthy & Cooke, 2001; Cooke, 2002; Norris & Clatworthy, 2003, 2009; Norris, Cooke, Beavon, Guimond, & Clatworthy, 2004; Trovato, Romaniuc, & Addai, 1994). En effet, l'âge au mariage, l'âge d'entrée sur le marché du travail ou l'âge de la monoparentalité, plus précoces pour les femmes que pour les hommes expliquent en partie ce constat. L'accès aux services de l'éducation et de soins de santé inciterait aussi les jeunes mères monoparentales à quitter leur communauté. Les familles monoparentales sont plus mobiles que les couples mariés. Elles sont aussi les plus susceptibles de quitter les communautés (Clatworthy & Cooke, 2001).

Tableau 2 Répartition (%) des Premières Nations selon le statut et la région de résidence, Canada, 2006

Région	Premières Nations	
	Indiens inscrits	Indiens non-inscrits
métropolitaines de recensement (RMR)	23,3	50,2
urbaines hors RMR	17,3	24,3
réserves	48,1	3,5
rurales	11,3	22,0
Ensemble	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.



Conclusion

La migration est un des phénomènes qui participent à la croissance et à l'évolution de la composition d'une population. La migration a été vite désignée la principale cause de l'urbanisation des Premières Nations. Soulignons qu'elle ne se fait pas au détriment des réserves et que la mobilité ethnique vers les Premières Nations en est une composante non négligeable. Les études empiriques ont démontré que la dépopulation des réserves était infondée, mais aussi que les Premières Nations n'ont pas le même profil migratoire que les non-Autochtones. La mobilité résidentielle est plus fréquente chez les Premières Nations, que ce soit au sein d'une même communauté ou dans un centre urbain, à l'inverse, les migrations inter-provinciales et internationales sont marginales.

L'absence de données précises, d'études régulières et comparables au fil du temps demeure un obstacle à la compréhension de ce complexe champ d'études. Or, le visage d'une population, et il est composé de nombreuses facettes chez les Premières Nations, change lorsque ses membres effectuent des migrations. Quelle qu'en soit leur taille, les flux migratoires ont des impacts sur tous les groupes d'individus impliqués. Les différents paliers de gouvernements sont à l'écoute des Premières Nations. Ils s'affairent continuellement à réduire les inégalités socioéconomiques entre celles-ci et les non-Autochtones par la mise en place d'une vaste gamme de programmes (éducation, travail, revenus, santé), tout en respectant l'ensemble valeurs de chacune de ces populations. Le défi est majeur et s'efforce de ne pas créer de nouveaux clivages.

Bibliographie sélective

- ◆ Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) 2008-10 : Rapport national sur les adultes, les adolescents et les enfants qui vivent dans les communautés des Premières Nations*, Ottawa, CGIPN, 2012, 480 p.
- ◆ Clatworthy, Stewart J. et Martin Cooke. *Registered Indian Migration Between On- and Off-Reserve Locations, 1986-1996: Summary and Implications*, Winnipeg, Manitoba Four Directions Project Consultants, 2001, 73 p.
- ◆ Cooke, Martin et Danièle Bélanger. « Migration theories and first nations mobility: towards a systems perspective », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 43, no 2, 2006, p. 141-164.
- ◆ Environics Institute. *L'étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain. État principal*, 2010, 205 p.
- ◆ Norris, Mary Jane et Stewart J. Clatworthy. « Urbanization and Migration Patterns of Aboriginal Populations in Canada: A Half Century in Review (1951 to 2006) », *Aboriginal policy studies*, vol. 1, no 1, 2011, p. 13-77.
- ◆ Trovato, Frank, Anatole Romaniuc et Isaac Addai. *Migrations des peuples autochtones vers les réserves et hors des réserves au Canada: recension des écrits*, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1994, 64 p.